



VISITE - Elus, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique

Le 6/09/2022 – de 9h15 à 12h30- Digne-les-Bains

ORDRE DU JOUR

Objectif : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt et les actions à mener en forêt

9h15 –9h30 Accueil des participants

9h30 – 9h40 **Mot d'accueil**

9h40 – 10h45 Incidences du changement climatique sur les espaces forestiers

- ✓ Enjeux forestiers liés au changement climatique
- ✓ Adapter les pratiques sylvicoles et les peuplements à ce nouveau contexte
- ✓ Financements disponibles afin de mener ces actions

Intervenants : ONF, Communes forestières

10h45 – 11h00 *Déplacement vers la forêt communale*

11h00 – 12h15 Visite en forêt communale de Digne-les-Bains

- ✓ Echanges en forêt des incidences du changement climatique
- ✓ Présentation des actions forestières réalisées

Intervenants : Commune de Digne les Bains, ONF

12h15 – 12h30 Réponse au questionnaire et trajet retour

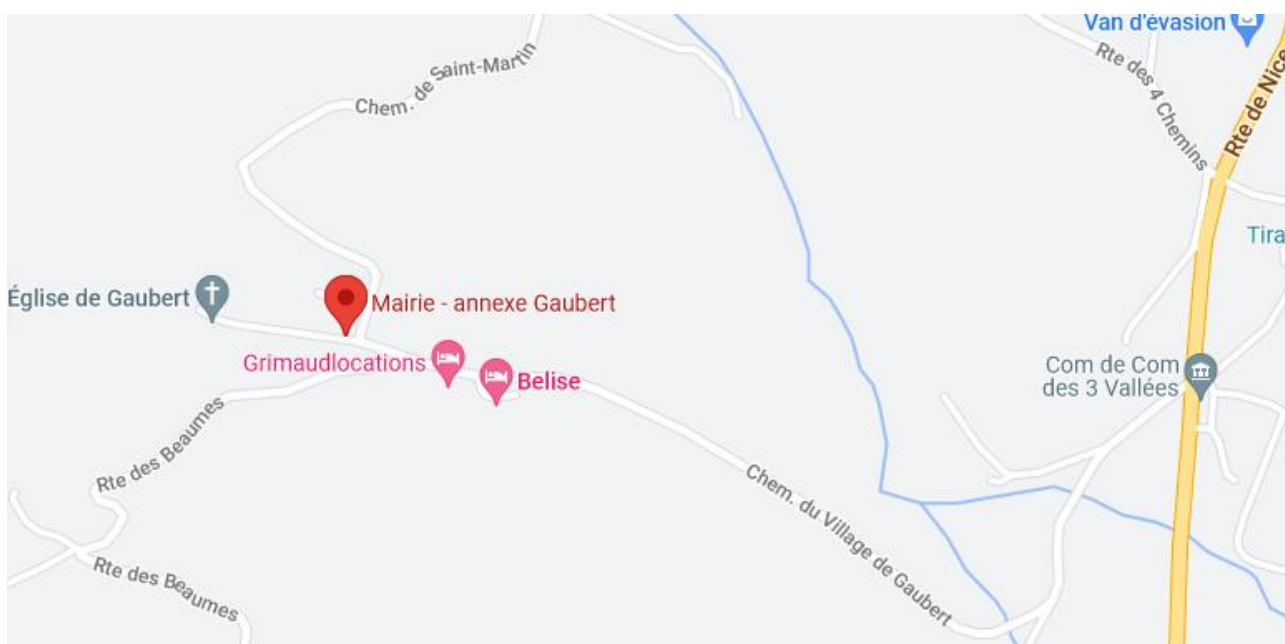
Attention : Il est nécessaire de prendre des chaussures adaptées pour se déplacer en forêt.

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Ancienne Mairie Annexe de Gaubert

Village de Gaubert

04000 DIGNE LES BAINS



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :

Caroline GALLES / 06 30 42 69 94

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA VISITE



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **4/09/2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la visite, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces visites sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette visite.

EVALUATION

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

PARTICIPATION FINANCIERE

L'association des Communes Forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette visite. Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org